

Malgré tout

Anne MAHE

Anne MAHÉ, responsable du secteur formation de l'A.F.L., montre combien l'évolution actuelle fait de plus en plus dépendre les actions de formation des instances locales et régionales. Dans cette perspective, elle présente un certain nombre de propositions susceptibles non pas "de développer des projets spécifiques à la lecture mais de concevoir un axe lecture à toutes les actions qui font l'objet d'un financement municipal".

"Tout citoyen a le droit par lui-même ou par ses représentants, de vérifier la nécessité de la contribution publique, d'en déterminer l'assiette et la quotité". Article 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Même si certains dîners en ville peuvent laisser craindre que peu de transformations s'opèrent quant à l'appréciation des problèmes démocratiques que pose l'inégalité de l'accès à l'écrit, l'AFL a quelques autres raisons de s'obstiner et de persévérer sur la voie des Villes Lecture. On le sait, suite à la décentralisation des structures administratives françaises, des tendances profondes font évoluer les perspectives de formation vers un investissement croissant du régional et du local en matière de décision¹. Municipalités et Régions se voient dotées de pouvoirs et de responsabilités de droit commun en matière de formation professionnelle continue et d'apprentissage. L'actualité politique, même dans des perspectives électoralistes à court terme, s'inspire officiellement de cette tendance, pour déléguer au plan local les mesures gouvernementales de lutte contre le chômage de longue durée et celui des jeunes². Les observateurs de ces démarches mises en place depuis le milieu des années 80, concluent unanimement à l'urgence de constituer un champ de recherche et d'investigation dans le domaine.

Si aucune expérience locale n'affiche la problématique du partage de l'écrit, toutes postulent la nécessité d'une approche intégrée du développement et de la formation faite de concertation, de coordination, de partenariat et de dialogue social. Un autre langage pour désigner les besoins de politiques globales en matière de formation.

L'AFL propose déjà à nombre de communes, conseils, co-conceptions, suivis et évaluations d'actions globales liées à une problématique de développement où la formation (et donc le rapport à l'écrit) se situe à l'interface des préoccupations économiques et sociales. Ce sont ces diverses propositions que nous tentons, ici, de synthétiser, afin de concrétiser les perspectives contenues dans les 7 propositions.³

Stratégique et tactique, l'objectif de l'AFL serait moins de développer des projets spécifiques à la lecture que de favoriser les conditions pour imaginer et concevoir un axe lecture à toutes les actions qui font l'objet d'un financement municipal.

Ainsi, les projets tenteraient de couvrir tous les domaines d'intervention municipale en matière de formation et d'éducation. Les actions à envisager se distribuent selon quatre volets :

- l'information et la sensibilisation des partenaires aux enjeux d'une politique globale au niveau de la commune.
- la formation initiale et son environnement social.
- la formation des adultes.
- l'évaluation des pratiques de l'écrit

¹ Tendances d'évolution de la formation des adultes dans le n° 97 de la Revue Française de Pédagogie

² 120 000 jeunes sortent sans diplôme du système scolaire – Le Monde du 10 janvier 1992

³ Texte paru dans les Actes de Lecture n° 8, 1984

1 LA SENSIBILISATION DES PARTENAIRES

L'ensemble des actions constituant une politique de lecture requiert, de la part des partenaires que chacune sollicite, information et implication dans une démarche résolument cohérente. Séminaires, colloques, journées thématiques, et autres manifestations vitrines du livre, organisés sous l'égide d'une municipalité, auraient dorénavant pour priorité de faire prendre conscience aux responsables politiques et techniques et aux acteurs économiques et sociaux de l'importance des enjeux et de la nature des solutions. Parallèlement à ces opérations d'information et de sensibilisation, des études analyseraient, en termes de coûts, les budgets des actions menées sur la ville ayant un rapport même indirect avec la lecture. De ce point de vue, le budget des BCD ou des actions de soutien scolaire mais aussi le coût de la délinquance ou du traitement des exclusions par les services sociaux, sont autant de postes révélateurs des incidences des problèmes de lecture sur les difficultés scolaires, professionnelles et sociales des habitants d'une commune. À partir de ces études seraient constituées de véritables bases de données analytiques de la gestion du social. Consultables par les conseils municipaux, elles fourniraient les aides à la décision nécessaires pour définir des axes prioritaires par rapport à la lecture, traversant tous les secteurs (sport, santé, logement, affaires économiques, scolaires, culture, etc.). Consécutives à ces observations et choix de priorités, une instance de concertation aurait pour tâche de, relier les actions existantes et de doter de moyens communs, d'analyse, d'échanges et d'évaluation, les équipes engagées dans les différentes actions. C'est aussi du centre de cette concertation que pourraient surgir les commandes de productions réelles nécessaires à l'ancrage social des savoirs qui se construisent dans les lieux de formation.

2 LA FORMATION INITIALE

Si l'école, le collège, le lycée professionnel faisaient l'objet d'actions spécifiques, ce serait afin de mieux inscrire leurs démarches d'apprentissage et leur dynamique éducative dans leur environnement. Dans ce domaine deux types d'actions sont envisageables. Le premier pourrait concerner les projets d'école financés par les municipalités. Avec l'aide d'enseignants, de l'Inspecteur, du responsable de la bibliothèque, de parents d'élèves, du personnel communal chargé des affaires scolaires, d'animateurs d'associations de quartier, la commune s'engagerait à soutenir, dans un quartier, un projet inter-partenaires. L'action pilote, ainsi promue par la municipalité témoignant d'un engagement à la fois fédérateur et garant de la politique municipale en matière d'éducation. Le second type d'action se proposerait d'encourager la gestion collective et concertée des BCD et leur inscription dans le réseau plus large de la lecture publique.

Dans les deux cas, la mission de l'AFL consisterait à aider la conception des projets, dresser l'inventaire des besoins, émettre des propositions en faveur de politiques de quartier en matière de lecture et, en associant la bibliothèque municipale à ces projets, faire de cette dernière la base logistique de la circulation et de l'observation des écrits dans les quartiers.

3 LA FORMATION DES ADULTES

En cohérence avec l'idée selon laquelle *"pour que les enfants progressent, il faut que les parents réussissent"*, les projets municipaux prendraient l'initiative dans le champ de la formation et de la mobilisation des adultes. L'enjeu est de taille : la re-qualification sociale et professionnelle des individus sans laquelle l'exercice du pouvoir démocratique n'est qu'une

simulation de pratiques élitistes, décalées par rapport aux expériences quotidiennes.

En couvrant les différents niveaux d'insertion économique, sociale, culturelle et professionnelle de leurs habitants, les communes prendraient en charge, à la fois l'hétérogénéité du public de la formation continue et la spécificité des besoins. Les objectifs couvrant tout l'espace de la démocratie participative, les actions s'adresseraient tant aux personnels communaux qu'aux travailleurs des entreprises, aux allocataires du revenu minimum d'insertion, et aux militants syndicaux engagés dans les actions culturelles de leur comité d'entreprise, ainsi qu'aux citoyens impliqués dans le réseau associatif.

Encore une fois, les besoins de formations de ces publics ne sauraient se définir indépendamment des contextes et des terrains d'expérience. Le rôle de l'AFL, du Groupe Local en amont, serait de travailler avec les réseaux de partenaires et les acteurs à la définition des objectifs et des contenus de formation.

- Ce sont les responsables des services municipaux de l'éducation, des loisirs et de la culture et des employés qui à partir de l'analyse de leurs postes et de leurs rôles seraient à même d'élaborer le cahier des charges d'une formation leur permettant de s'impliquer dans les actions municipales en faveur de la lecture.

- Sous l'angle particulier de la lecture et de l'écriture, une étude prospective aurait pour objectif d'anticiper les demandes de formation au regard de l'évolution des besoins d'écrits que génèrent les emplois redéfinis par les nouvelles exigences de l'économique. Ici, l'implication de la recherche aurait, aussi pour finalité la mise en relation du secteur économique, avec la municipalité et les organismes de formation et de conseils. Un dossier-ressource emploi/formation recenserait les analyses et les besoins exprimés par les adjoints aux affaires économiques et sociales, les directeurs des ressources humaines, les responsables de services formation des entreprises, les représentants syndicaux et les responsables de l'agence locale pour l'emploi.

- Des militants syndicaux impliqués dans des actions culturelles et militantes auraient à définir les axes de la politique lecture de leur comité d'entreprise.

- L'insertion étant le talon d'Achille du dispositif R.M.I., un réseau d'insertion pourrait se construire, sur la commune, à partir des actions municipales organisées en faveur de la lecture. Travailleurs sociaux, formateurs, représentants du service des affaires sociales de la municipalité et allocataires seraient les promoteurs du projet.

- Enfin, des ateliers d'entraînement sur le logiciel ELMO, s'ouvriraient dans des lieux accessibles à tous.

Certains de ces projets donneraient lieu à des séjours au Centre Lecture de Bessèges, afin d'affiner leurs contenus et de doter les équipes de partenaires des outils et des stratégies nécessaires à leur mise en oeuvre.

4 L'ÉVALUATION DES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

Si, comme nous l'indiquions en début d'article, le besoin se fait sentir d'impliquer la recherche dans les projets de développement local, l'évaluation des effets des politiques de lecture offre de larges perspectives pour une meilleure connaissance des conditions dans lesquelles l'écrit pourrait accompagner un plus large partage des pouvoirs. Deux directions guident les travaux de l'AFL. Que les municipalités affichent ou non une volonté d'agir spécifiquement sur les problèmes de lecture et d'écriture, l'état des pratiques de l'écrit sur une commune, est révélateur des choix politiques (au sens de l'organisation d'une cité) en matière de partage d'un certain outil de pensée. Le nombre, la variété, les types, et le réseau de diffusion des textes et des auteurs, sont autant d'indicateurs du degré de démocratisation de l'usage de l'écrit.

Une autre direction de la recherche interroge les élus, eux-mêmes, sur l'estimation qu'ils font du degré d'incidence entre leur champ de compétences et le rapport à l'écrit. On songe en priorité, aux adjoints chargés des affaires les moins directement concernées par les problèmes de formation à l'écrit (logement, délinquance, sport, environnement, etc.). Ce travail de mise à jour des représentations et des attentes des "experts" et décideurs serait à même d'explicitier les décalages et les cohérences d'une politique de l'écrit au regard des pratiques de gestion de la cité. L'effet de retour s'adressant tant aux élus qu'à la population.

Si les lendemains déchantent, c'est que le sens de la vie sociale échappe à l'expérience quotidienne, soumise qu'elle est aux lois du Spectacle, des marchés, des échéances électorales et de l'audimat.

Patrick VIVERET, membre de la Commission d'Évaluation du développement social urbain, et créateur de l'association **Observatoire de la décision publique**, rappelait, lors d'un colloque⁴, l'article totalement occulté de la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen que nous citons en exergue. Et il ajoutait : *"Ce que nous tentons, avec d'autres, c'est de créer des formes d'association dont l'objectif prioritaire soit de promouvoir des formes de citoyenneté active. Dans une société où le pouvoir décisif est aujourd'hui le pouvoir de l'expertise, le rapport entre le savoir et le pouvoir, il faut commencer par permettre au citoyen de se réappropriier les éléments-clés d'information, au nom desquels des décisions se prennent dans le secret. Le pluralisme de l'expertise, l'évaluation des politiques publiques comme outil démocratique, permettent la formation de la citoyenneté, c'est à dire le passage de la simple opinion, et du préjugé, à la formation du jugement. Et on ne peut avoir formation du jugement que s'il y a appropriation des éléments de connaissance, pluralisme de l'expertise et organisation de ce que HABERMAS appelle "l'éthique de la discussion"."*

Les préoccupations de recherche et d'expertise ne sauraient se satisfaire d'un quitus donné au politique légitimé par "la science". Toute évaluation se doit d'être "formative", en ce que les questions qu'elle pose participent à la transformation des habitudes de penser le social et ses pratiques⁵. Si la démocratie a de l'avenir, (il faut le prouver, et c'est urgent), ce sont bien dans ces perspectives que la recherche et la formation trouveront tout leur sens et l'écrit toutes ses fonctions.

Anne MAHE

⁴ Colloque tenu à Parthenay en mars 90 "Entreprise, ville, Europe : trois champs d'action pour la démocratie participative" dont le compte rendu " La participation à Parthenay" est édité sous le parrainage du Monde Diplomatique, par Transversales Science Culture, Michel Hervé ; 29, rue Marsoudan 75012 Paris

⁵ Lire ou relire *Le métier de sociologue* P. BOURDIEU et J. C. PASSERON